

ASSOCIATION NATIONALE DES SINISTRES SÈCHERESSE

**3 nouvelles communes dans l'Allier viennent d'être reconnue
sen catastrophe naturelle concernant la sécheresse.**

Si votre maison fissure vous êtes concernés.

**Vous avez un délai de 10 jours pour faire votre déclaration à
votre assurance.**

**Notre association a été créée à cet effet pour mettre toutes
les chances de votre côté et vous épauler dans la procédure
d'indemnisation.**

**Malgré que votre commune soit reconnue en catastrophe
naturelle, vous pourriez rencontrer des difficultés dans vos
démarches.**

**Dans le cas où votre commune ne serait pas reconnue nous
restons à votre disposition.**

**N'hésitez pas à vous rapproche de nous car nous pouvons
vous aider.**

A.N.A.S.S.

**Association Nationale des Assurés Sinistrés Sècheresse
(Catastrophe Naturelle, Sècheresse)**

07.71 .84.31.09

anass.secheresse@gmail.com